



Le



Sainte-Anne-de-Sorel

Phare

Bulletin municipal

VOL. 24 • N° 02 • AUTOMNE 2015

À CONSERVER
Calendrier des collectes
(en page 6)





**M. MICHEL
PÉLOQUIN**
Maire

Bonjour à tous,

J'espère que chacun de vous a su profiter pleinement de la saison estivale. Il me fait plaisir de vous transmettre une mise à jour sur l'évolution des principaux dossiers depuis le dernier journal «Le Phare».

ENTENTE POUR LES LOISIRS AVEC LA VILLE DE SOREL-TRACY

Les échanges entre la ville de Sorel-Tracy et les municipalités de la MRC Pierre-De Saurel concernant une nouvelle entente pour l'utilisation des services de loisirs se sont poursuivis au cours de l'été. Les municipalités sont assistées d'une personne-ressource de la Commission municipale du Québec. En attendant le dénouement de ces négociations, tous les services de loisirs sont maintenus comme auparavant.



SUIVI DU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

La municipalité a reçu l'été dernier, du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, l'autorisation pour effectuer un emprunt d'un montant maximum de 1 983 325 \$ pour la réfection du chemin du Chenal-du-Moine sur une longueur de cinq kilomètres. Le processus est en cours pour éventuellement bénéficier d'une aide financière du gouvernement du Québec. Sans aide financière, ces travaux pourraient représenter approximativement 0,07 \$ du 100 \$ dollar

d'évaluation foncière pour un prêt échelonné sur quinze ans. Nous espérons être en mesure d'effectuer ces travaux au cours de l'année 2016.

SUIVI DU DOSSIER DE L'ÎLE D'EMBARRAS

Une rencontre a eu lieu en mai dernier entre les représentants du *Ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC). Lors de cette rencontre, la municipalité a présenté les résultats d'une étude sur l'évaluation d'un procédé et des coûts pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées sur l'Île-d'Embarras.

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente d'une acceptation provisoire du MDDELCC relativement à la technologie proposée par la municipalité. Par la suite, un règlement d'emprunt devra être accepté pour procéder à la confection des plans et devis.

RÉPARATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU SITUÉE À LA MAIRIE

En début d'été, la municipalité a octroyé un contrat à la firme Danis Construction inc. afin d'effectuer les travaux de réparation d'une des deux rampes de mise à l'eau situées à la mairie. Les travaux sont retardés car le *Ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC) a posé des exigences inattendues pour émettre un certificat d'autorisation des travaux. Des pourparlers sont actuellement en cours avec le MDDELCC avec l'espérance d'obtenir une autorisation cet automne.

INTERNET WI-FI GRATUIT DANS LES PARCS

Au cours de l'été, un service d'internet WI-FI a été mis en place au parc des loisirs Germaine-Guèvremont et aux environs de la mairie. C'est un projet qui s'étendra initialement sur cinq ans. Ce service est fourni par la Coopérative de service internet Pierre-De Saurel et financé à 80% par une subvention dans le cadre du volet régional du Pacte rural.



PROJET DE LOI POUR LE REMEMBREMENT DE TERRES

La municipalité déposera cet automne un projet de loi privé à l'*Assemblée Nationale* afin de permettre le regroupement de terres morcelées en une multitude de terrains appartenant principalement à des personnes de citoyenneté américaine. La municipalité doit dépenser annuellement des milliers de dollars pour traiter les dossiers de ces terrains abandonnés, et pour lesquels les taxes sont pour la plupart irrécouvrables. Ces terres avaient été achetées dans les années 60.

RUE MARIE-DIDACE

Le projet de prolongement de la rue Marie-Didace et de la mise en place des services sanitaires a été autorisé par le MDDELCC. Au moment d'écrire ces lignes, les travaux sont présentement en cours. Le contrat de construction a été octroyé à la firme Danis Construction inc. pour un montant de 280 217,07 \$.

INSPECTION DES PISCINES

Depuis quelques semaines, l'inspecteur municipale, Michèle Bérubé, visite toutes les propriétés ayant une piscine afin de vérifier si celles-ci sont conformes aux règles de sécurité en vigueur. Madame Bérubé et les membres du conseil municipal tiennent à remercier la très grande majorité des propriétaires de piscine pour leur accueil et leur excellente collaboration.



NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

Un nouveau rôle triennal d'évaluation a été déposé à la mi-septembre. Ce nouveau rôle sera en vigueur pour les années 2016, 2017 et 2018. Les personnes qui voudraient en prendre connaissance peuvent se présenter à la mairie aux heures d'affaires habituelles.



L'ÉQUIPE

Le Phare

Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année
Distribution : Postes Canada
Tirage : 1300 exemplaires

Collaboration :

M. Maxime Dauplaise
Mme Chantal Laferrière
Mme Diane Leduc
M. Roger Soulières
M. Luc Latraverse
Mme Michèle Bérubé

Gestion de l'information, infographie et impression :

Les Publications Municipales
Sans frais: 1 877 553-1955



Soyez assurés que les membres du conseil municipal continueront d'appliquer avec rigueur la gouvernance municipale afin d'amoindrir au maximum les impacts financiers de ce nouveau rôle.

Voilà, je crois que l'essentiel des principaux dossiers en cours a été traité. J'aimerais aussi mentionner que c'est avec plaisir que les membres du conseil municipal accueilleront vos commentaires ou questions.

Au plaisir,

Michel Péloquin

MERCI !

Un grand merci à la conseillère Diane Leduc pour la rédaction et le résumé des décisions du conseil à toutes les éditions du journal Le Phare ainsi que pour le temps consacré à l'horticulture dans la municipalité.

HORAIRE DU

BUREAU MUNICIPAL

Retour à l'horaire régulier de travail

À partir du mardi 13 octobre 2015, le bureau municipal sera ouvert selon l'horaire normal soit du lundi au vendredi de : 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal depuis le printemps 2015 :

Le conseil municipal avise la propriétaire du 431 rue du Quai qu'il est disposé à lui vendre une bande de terrain de quelques pieds tout en conservant la clôture du stationnement au quai de Sainte-Anne.

Les membres du conseil prennent acte du jugement rendu dans le dossier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel contre Benoît et Sophie Laprade au sujet de l'application de la Politique des plaines inondables du ministère de l'Environnement. Ledit jugement contraint les propriétaires à enlever les ancrages installés lors de la rénovation d'un bâtiment secondaire.

Afin de rappeler plusieurs petits terrains situés sur des terres qui avaient été morcelées et avaient fait l'objet de spéculation autour des années 1964-65, le conseil mandate le cabinet de Me Conrad Delisle et Me Odette Roy de faire les démarches nécessaires pour qu'un projet de loi privé soit déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Ainsi, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel aura les pouvoirs spéciaux qui lui permettront de rappeler ces lots et par la suite, de les vendre et/ou les échanger pour l'agriculture.

Le conseil accorde un bail d'occupation à la Compagnie Resto L.P. enr. au coût mensuel de 150 \$ plus l'électricité consommée, pour l'installation d'une cantine mobile sur le site du 1665 chemin du Chenal-du-Moine.

Une subvention de 50 \$ est accordée à l'école secondaire Bernard-Gariépy pour encourager les participants de Sainte-Anne-de-Sorel à la course à relais de 270 km de Québec à Montréal du « *Grand Défi Pierre Lavoie* ».

Considérant la demande d'aide financière de l'organisme Azimut Diffusion au montant de 738 \$ pour le transport des élèves lors de la présentation du projet-théâtre « *L'Aventure T* »; considérant le désengagement financier de la MRC Pierre-De Saurel suite à des compressions budgétaires et le caractère récurrent de la demande année après année; considérant qu'après analyse des critères de notre Politique de dons et commandites, des efforts d'autofinancement doivent être démontrés; les membres du conseil décident alors unanimement d'accorder un montant de 500 \$ pour 2015 et avisent l'organisme que l'apport financier sera diminué graduellement pour l'avenir pour les mêmes raisons que la MRC.

Sainte-Anne-de-Sorel appuie la démarche de la MRC de Pierre-De Saurel auprès du ministère de l'Agriculture pour soumettre un projet pour la conception et la mise au point d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui consiste à doter la région d'un outil de développement planifié et concerté.

La firme FBL, société de comptables professionnels agréés, dépose le rapport financier de notre municipalité démontrant un surplus non consolidé de 276 046 \$ pour l'année 2014. Ce surplus est le résultat, entre autres, de salaires non versés suite à une abolition de poste, de

travaux d'asphaltage non réalisés et de revenus additionnels sur les mutations immobilières.

Le contrat d'installation et d'enlèvement des bouées de vitesse sur les chenaux est attribué à « *Excavation des îles* » de Sainte-Anne-de-Sorel au coût de 4 410 \$ pour 2015 et de 4 542 \$ pour la saison 2016. La facturation sera transmise à la MRC de Pierre-De Saurel qui assume cette dépense dans le budget annuel des équipements supralocaux.

Une mise à niveau des différentes bouées de vitesse étant nécessaire, il est décidé de procéder à l'achat de 10 lanternes au coût unitaire de 425 \$ chacune et de remplacer le lettrage complet de 15 bouées au montant total de 1 875 \$. Lesdites factures sont aussi payables par la MRC via les équipements supralocaux.

Un règlement n° 494-2015 est dûment adopté pour décréter l'ouverture publique et la municipalisation du prolongement de la rue Marie-Didace. À cette fin, la municipalité acquiert les lots 4 484 660 et 4 484 141 qui constitueront l'emprise du prolongement de la rue ainsi qu'une aire de virage. Cette dépense en immobilisation est prévue au règlement d'emprunt n° 493-2015 qui sera remboursé par les propriétaires riverains.

Pour faciliter l'égouttement pluvial du prolongement de la rue Marie-Didace, la municipalité acquiert également un terrain pour l'installation d'un tuyau qui déversera vers le fossé de ligne adjacent au développement.

Suite à la préparation d'un plan d'aménagement et d'une estimation des coûts par la firme APUR, le conseil



dépose une demande d'aide financière auprès du gouvernement provincial dans le cadre du programme PIQM-MADA concernant l'aménagement d'un parc intergénérationnel sur le terrain municipal voisin de la mairie. Cette aide financière pourrait défrayer jusqu'à 80% du coût des travaux.

La municipalité accepte de défrayer une somme de 1 870 \$ au volet régional du Pacte rural pour la réalisation d'un projet de service internet sans-fil dans les parcs, notamment aux loisirs et à la mairie.

Après étude d'une demande selon les critères de notre Politique de dons et commandites, un montant de 100 \$ est octroyé pour le gala « Coup de cœur » organisé par l'école secondaire Fernand-Lefebvre, gala qui récompense les efforts des élèves.

Suite à la volonté du conseil municipal de valoriser ses équipements de loisirs afin de les rendre sécuritaires et suite à une demande grandissante d'occupation du terrain par les jeunes; une réfection majeure du terrain de balle est décidée à l'unanimité. Les travaux consistent: au nivellement complet du sol et à la pose de tourbes, au remplacement de la clôture entourant le terrain au coût de 6 710 \$ par Clôture Sorel-Tracy, deux enclos à joueurs au coût total de 2 750 \$, et à l'achat d'un tableau d'affichage électronique au montant de 4 697\$ de la compagnie Les Installations sportives AGORA. L'inauguration officielle a eu lieu dimanche le 31 mai dernier en présence du député fédéral Louis Plamondon, de partenaires financiers, de représentants de l'Association du baseball mineur Bas-Richelieu, des membres du conseil municipal et des employés des travaux publics qui ont travaillé d'arrache-pied pour compléter les travaux à temps pour le match d'ouverture. Un montant total de 5 850 \$ a été amassé en partenariat avec la municipalité : Clôture Sorel-Tracy, Laiterie Chalifoux, Desjardins Caisse Pierre-De Saurel, Arcelor Mittal Contrecoeur, Pierre Lefebvre Toyota, Louis Plamondon député, Lucien Handfield inc., Location Sorel, Imprimerie Emond & Pelletier, Environnement KMJ et Montez Sorel.

Le conseil décide de ne pas contribuer à l'offre de partenariat proposé par le Festival de la Gibelotte considérant le caractère récurrent de la demande et le désengagement financier de la municipalité envers son propre festival local soit, le Festival country de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le conseiller Patrick Lamothe est nommé pour faire partie du nouveau Comité consultatif des loisirs et des sports qui aura essentiellement pour mandat de faire des recommandations au conseil municipal concernant :

- le développement et l'organisation d'activités de loisir ou de sport par des citoyens bénévoles;
- la planification et l'aménagement d'installations de loisir et de sport;
- l'organisation et la tenue d'événements à caractère récréotouristiques sur le territoire de la municipalité;
- le développement d'ententes avec d'autres municipalités ou organismes afin de rendre accessible aux citoyens de la municipalité diverses activités.

Les autres membres du comité consultatif sont : mesdames Alix Bergeron, Louise Houle, Geneviève Paradis, Emilie Godin et Kim Mongeau.

Sainte-Anne-de-Sorel reçoit officiellement du ministère de la Famille et des Aînés sa certification MADA (Municipalité Amie des Aînés). Un comité de pilotage pour la démarche MADA est créé afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique adoptée au printemps 2015. Le comité est composé de madame Louise Houle, de messieurs Ivan Joly, Paul Craig et Fernand Crochetière, ainsi que des conseillers Luc Latraverse et Roger Soulières.

Un salarié étudiant est embauché aux travaux publics pour la saison estivale, de même qu'un salarié temporaire qui effectuera les gros travaux en horticulture pour quelques semaines. De plus, la municipalité procède à l'embauche de quatre moniteur(trice)s aux terrains de jeux pour une période de sept semaines.

Le conseil municipal donne suite à un avis du Ministère de l'Environnement du Québec qui réclame un certificat d'autorisation pour la réparation de la rampe de mise à l'eau de la mairie, en autorisant la signature de la demande par le directeur général de la municipalité, monsieur Maxime Dauplaise, en fournissant des plans approuvés par un ingénieur et en payant le montant exigé de 562 \$.

Considérant que notre rampe de mise à l'eau près de la mairie est en très mauvais état et considérant que ce travail doit se faire en temps approprié, c'est-à-dire à l'automne lorsque le niveau d'eau est au plus bas; le conseil octroie le contrat de réparation à la firme Danis Construction inc. au coût de 10 637 \$ plus taxes, et ce, conditionnellement à l'obtention du

certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement.

Un contrat pour le scellement des fissures dans l'asphalte est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion Pavex, au coût de 1,27 \$ le mètre linéaire.

Le lignage des chemins et stationnements de la municipalité est accordé à la firme Dura-Lignes au coût de 10 350 \$, et le marquage des voies cyclables à Ligne Richelieu inc. au coût de 1 455 \$.

Le conseil adopte à l'unanimité le règlement n° 496-2015 décrétant des travaux de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine sur une distance d'environ 5 kilomètres, entre la rue Salvail et le numéro civique 3126, et à cette fin, un emprunt de 1 983 325 \$ remboursable en 15 ans.

Suite à l'annonce d'une enveloppe budgétaire disponible au « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal », une demande est présentée au député provincial Sylvain Rochon. L'aide financière sera affectée au projet de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine.

La municipalité accepte de verser un don de 300 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste pour la tenue de la messe du 24 juin à l'église de Sainte-Anne-de-Sorel.

La municipalité appuie la demande de correction à la carte de la zone inondable déposée par monsieur Claude Nadeau auprès de la MRC Pierre-De Saurel. Cette demande vise essentiellement à inclure à la nouvelle carte des plaines inondables basée sur les données LIDAR, les cotes démontrées au plan préparé par Lessard et Doyon, arpenteurs-géomètres en date du 11 mai 2015.

Suite à une demande de soumissions, le contrat de construction pour le prolongement de la rue Marie-Didace est octroyé à l'entrepreneur Danis Construction inc. au montant de 280 217 \$. Lesdits travaux de desserte en eau potable et en égout sanitaire débiteront en octobre prochain. Concernant le mandat pour l'arpentage de ces travaux, il est attribué à la firme Lessard et Doyon au montant de 1 868 \$.

L'achat de sel à déglacage pour les trois prochains hivers s'effectuera auprès de la compagnie Sel Warwick, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 94 \$ la tonne livrée pour 2015-2016, 96 \$



pour 2016-2017 et 98 \$ pour l'hiver 2017-2018.

Le dépôt du rapport d'inspection des bornes d'incendie de la municipalité est accepté.

Le conseil autorise le remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage d'égout sanitaire SP-3 selon la proposition de Gimitech Électrique inc. au coût de 8 461\$.

Une lettre de félicitations est envoyée à madame Josée Laforest de notre municipalité pour l'obtention de la médaille de l'Assemblée nationale. Cette distinction souligne son apport à la direction de l'Harmonie Calixa-Lavallée depuis de nombreuses années et son grand talent en musique dont elle a su faire profiter notre région.

La municipalité complète une autre demande d'aide financière, cette fois dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III » du ministère de l'Éducation du Québec. Nous accepterons de payer notre quote-part des coûts admissibles si une subvention nous est attribuée pour aider à la réalisation d'un parc à vocation intergénérationnel sur le terrain municipal voisin de la mairie.

Sainte-Anne-de-Sorel renouvelle son adhésion à la Société historique Pierre-De Saurel au coût de 200 \$ pour 2016.

Une dérogation mineure est accordée pour la propriété du 121 rue de la Rive concernant la distance latérale d'une piscine creusée en 1986.

La municipalité refinance un emprunt de 706 800 \$ auprès de la Banque Royale du Canada pour les cinq prochaines années au taux d'intérêt annuel de 2,35%. Cette somme étant due en vertu du règlement n° 424-2008 lors des travaux de réfection de la rue du Quai.

Le conseil accepte la proposition de la firme Avizo experts-conseils, pour effectuer la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures de la municipalité, au coût total de 19 800 \$. Cette firme d'ingénieurs a pour mandat d'établir la liste des travaux prioritaires à effectuer en aqueduc, égout ou voirie sur notre territoire. Ce rapport est une condition obligatoire pour percevoir la subvention dans le cadre du programme de « Transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec » (TECQ) de 1 028 000 \$.

Considérant que Sainte-Anne-de-Sorel participe depuis plusieurs années à un regroupement d'achats pour l'analyse de son eau potable; le conseil autorise de procéder à nouveau par un appel d'offres regroupé avec les autres municipalités de la région pour l'obtention de soumissions et l'adjudication des contrats d'analyse bactériologiques et physico-chimiques de l'eau potable.

Le rapport complété par le directeur général sur la gestion de l'eau potable en vertu de la « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable » est accepté par le conseil.

La municipalité a reçu des demandes pour l'autorisation d'un droit de passage par les motoneiges et les VTT sur la rue Avelin-Péloquin et une partie de la rue de la Rive. Une décision sera rendue en octobre afin de prendre le temps d'analyser la sécurité et la quiétude des résidents de ce secteur.

L'offre de services professionnels pour le suivi d'ingénierie et la surveillance des travaux de la rue Marie-Didace de monsieur Luc Brouillette, ingénieur, est retenue au coût de 17 960 \$ plus taxes.

La municipalité adopte le règlement n° 497-2015 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments. Ce règlement

accorde aux municipalités des pouvoirs additionnels pour établir des normes et pour prescrire des mesures relatives à l'application de la salubrité, de l'entretien des bâtiments et de l'encombrement excessif.

Une demande d'aide financière de l'organisme Nez Rouge ne répondant pas aux critères établis dans notre Politique de dons et commandites est refusée.

Considérant que la municipalité souhaite faire un réaménagement du secteur de la mairie et de la rampe de mise à l'eau afin d'y inclure un parc intergénérationnel, le conseil présente un premier projet de changement de zonage. Le projet est expliqué aux personnes lors d'une assemblée de consultation publique. Après discussion, le conseil tient compte de l'opinion exprimée par les résidents du secteur et présente son second projet de règlement de façon à :

- permettre la construction de résidences unifamiliales ou bifamiliales en façade du chemin du Chenal-du-Moine sur le terrain du Théâtre du Chenal-du-Moine;
- remplacer le zonage commercial pour le reste du terrain appartenant au Théâtre du Chenal-du-Moine et celui de la municipalité (anciennement la Grange du Survenant) pour ne permettre que des usages communautaires tels que; récréation publique, institutions, services publics, théâtre, parc, stationnement, etc....

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire conforme n'a été déposée, le conseil adopte le règlement final n° 495-2015 modifiant le zonage le 14 septembre 2015.

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



Depuis 2013, la MRC de Pierre-De Saurel offre un service de transport collectif sur son territoire. Pour les études, le travail, les rendez-vous médicaux ou les commissions, c'est pratique, abordable et écologique!

Prix : 3.50 \$ à 6 \$ par déplacement, selon la destination (près de 30 points de chute sur le territoire).
Tarif réduit pour les personnes de 65 ans et plus et les étudiants à temps plein.
Carte mensuelle et livret de billets disponibles.
Transport tous les jours, de 6 h à minuit.
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi.

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC
de Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information : 450 746-7827
sans frais : 1 855 751-7827



RETOUR DE LA COLLECTE DU BAC NOIR AUX DEUX SEMAINES

La MRC de Pierre-De Saurel avise la population qu'à compter du **lundi 19 octobre 2015**, la collecte des ordures s'effectuera aux deux semaines.

Rappel : les bacs doivent être déposés en bordure de la rue **avant 6 h** le jour de la collecte.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS DE L'AUTOMNE 2015

Matières admissibles : Feuilles mortes, gazon, plantes, résidus de jardin.

- 12 octobre 2015
- 26 octobre 2015
- 9 novembre 2015

COLLECTE DE BRANCHES EN OCTOBRE 2015

- 19 octobre 2015

POUR LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES

- **Le 28 décembre 2015** : les sacs placés à côté du bac de déchets (noir) seront **exceptionnellement** acceptés au jour habituel de la collecte.

SITE DE DÉPÔT

Nouveau et gratuit!

Pour résidus de construction, de rénovation et de démolition

Le **Recyclo-Centre** opère présentement à l'ancien site de Conporec situé au 3125, rue Joseph-Simard dans le secteur industriel à Sorel-Tracy (secteur Tracy).

Le téléphone : 450-746-4559

Le site **temporaire** de disposition des matières résiduelles est ouvert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel les jours suivants :

Mercredi 12 h à 17 h
 Jeudi 12 h à 17 h
 Vendredi 12 h à 17 h
 Samedi 9 h 30 à 16 h 30
 Dimanche 9 h 30 à 16 h 30

- Le site est fermé le lundi et le mardi.
- Seuls les particuliers sont acceptés. Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.
- Le service est sans frais pour les citoyens résidents de la MRC.
- Une preuve de résidence peut être demandée.

Les MATIÈRES ACCEPTÉES sont :

- Les résidus de construction (béton, ciment, bois, bardeaux d'asphalte, gypse, isolant);

- Les résidus verts (branches, feuilles et rognures de gazon);
- La terre et la tourbe;
- Les métaux;
- Les matières recyclables;

- Les résidus domestiques dangereux. *Ces matières doivent être triées.*

Les MATIÈRES NON ACCEPTÉES :

- Les ordures ménagères;
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices.

OCTOBRE 2015

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		5	6	7	8	10
11		12	13	14	15	17
18		19	20	21	22	24
25		26	27	28	29	31

NOVEMBRE 2015

D	L	M	M	J	V	S
1		2	3	4	5	7
8		9	10	11	12	14
15		16	17	18	19	21
22		23	24	25	26	28
29		30				

DÉCEMBRE 2015

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		7	8	9	10	12
13		14	15	16	17	19
20		21	22	23	24	26
27		28	29	30	31	

* Les sacs à déchets à côté des bacs sont acceptés lors de la collecte du 28 décembre 2015

LÉGENDE :



Ordures ménagères



Collecte sélective



Résidus verts (gazon-feuilles)



(Branches)



Emcombrants



ABRIS ET GARAGES DÉMONTABLES

L'article 55 du règlement de zonage n° 436-2009 permet aux citoyens l'installation d'abris hivernaux durant la période du 15 octobre au 15 avril suivant, sur un terrain déjà occupé par un bâtiment principal. Des règles doivent cependant être respectées pour l'installation de ces abris.



Maximum de 3 abris ou garages démontables en respectant les conditions suivantes :

- 1- Maximum de 2 abris ou garages en cour avant ou latérale
- 2- Marge avant de 1,5 mètre et marge latérale de 1,0 mètre
- 3- Revêtement en bon état et d'une seule couleur
- 4- Le toit et les murs doivent être revêtus d'une toile spécifique approuvée ACNOR ou l'équivalent.

Ces abris ou garages doivent être démontés pour le 15 avril, incluant la structure.

Après le 15 avril, un seul abri ou garage démontable est permis dans la cour arrière ou latérale en respectant les marges avant, latérale et arrière, ainsi que des règles spécifiques touchant la superficie, la hauteur et le revêtement utilisé. L'inspecteur municipale est toujours à votre disposition pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.



LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au 450 742-1616 et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.



NUISANCES

Il est défendu à tout occupant de maison, bâtisse ou terrain dans la municipalité,

ainsi qu'à toute personne ou véhicule quelconque de jeter ou de permettre qu'il soit jeté, **neige ou glace**, sur aucune rue, ruelle, place publique, fossé, fossé de ligne, cours d'eau.

Toute infraction au présent règlement n° 475-2012 concernant les nuisances est passible d'une amende plus les frais.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme en tout temps de l'année!



STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ EN PÉRIODE HIVERNALE

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 01 h 00 et 07 h 00 du **15 novembre au 15 avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.



Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de police ou un constable spécial peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- Le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- Le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

Votre coopération est demandée!



INSPECTION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Tel que mentionné dans le journal Le Phare du printemps 2015, l'inspecteur municipale a procédé à la vérification de la conformité des installations des piscines résidentielles. Lors de cette visite, madame Michèle Bérubé vous a fait part de suggestions visant à améliorer les règles concernant l'installation et l'utilisation sécuritaire des piscines. La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, consciente des dangers associés à l'utilisation des piscines, croit à l'importance de prendre les mesures adéquates pour assurer le respect du règlement n° 221-1987, en vigueur depuis 1987.

Le règlement spécifie qu'il est obligatoire d'avoir une clôture de 1,2 mètre (4 pieds), avec des portes munies d'un loquet à fermeture automatique et que l'appareil de filtration de l'eau, et tous autres équipements, soient situés à plus d'un mètre de la piscine. Ce règlement de la municipalité respecte les règles décrites par le décret n° 515-2010 du Gouvernement du Québec visant l'uniformisation des lois et règlements sur la sécurité des piscines résidentielles.

Madame Bérubé tient à remercier les citoyens de leur collaboration dans ce dossier et demeure disponible pour vous aider à trouver des solutions afin d'assurer la conformité au règlement.





Fête des Sainte-Annois

La fête des résidents de Sainte-Anne-de-Sorel qui s'est déroulée le 22 août dernier a connu encore cette année un grand succès! La belle température et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Le comité des loisirs avait coordonné des activités de toutes sortes pour amuser les petits et les grands. Des jeux gonflables, du maquillage, de la danse zumba, un film en plein air pour les familles, et autres. Les adultes ont également eu de quoi se divertir : musique, parties de « washer », kiosque d'artisans peintres. Les amateurs de balle molle, femmes et hommes de tous âges, ont pu mesurer leur habileté à frapper des balles et ce, pour le plus grand plaisir du public.

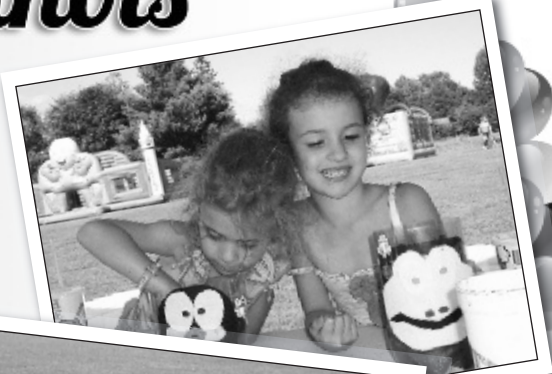
Tout au long de l'après-midi, le chansonnier et musicien Stéphane Martin a su nous divertir et créer une ambiance festive.

Merci à tous les bénévoles pour leur dévouement, aux employés de la municipalité, ainsi qu'aux précieux commanditaires. La contribution de tous a permis le succès de cette belle rencontre amicale.

Comité loisirs : Alix Bergeron, Louise Houle, Émilie Godin, Kim Mongeau, Geneviève Paradis

Commanditaires : Restaurant Marc Beauchemin, Restaurant le Varvo, Dépanneur du Moine

Collaborateurs : Maison des Jeunes le Phare, Cegep de Sorel-Tracy, Ville de Sorel-Tracy, MRC Pierre-De Saurel, Carrefour Naissance, Famille et la Boîte à livres, Sûreté du Québec



Pierre-De Saurel
en **santé**
.com



VOS BONS COUPS – CONCOURS !

Le portail Pierre-De Saurel en Santé est à la recherche de bons coups provenant d'individus, de familles ou de groupes en lien avec les saines habitudes de vie.

En effet, nous voulons GARNIR notre section PARTAGEZ VOS BONS COUPS afin de faire valoir les gestes quotidiens de plusieurs membres de la communauté qui leur permettent de prendre soin de leur santé. Nous voulons ainsi leur rendre hommage !

Pour ce faire, faites-nous parvenir votre bon coup ou celui d'une personne qui vous inspire !

Quelques exemples inspirants :

- Une recette gagnante de légumes que vos enfants dévorent;
- L'intégration d'une activité physique à votre mode de vie éffréné;
- Un exploit sportif réalisé avec détermination et persévérance;
- Une initiative de pause active dans la classe de votre enfant ;
- L'arrêt du tabac après une 10e tentative;
- La récolte de votre premier potager.

Un bon coup, c'est une action simple dont vous êtes fier et surtout... qui peut en inspirer d'autres!



Complétez la section PARTAGEZ VOS BONS COUPS directement sur le portail et n'oubliez pas d'accompagner votre témoignage d'une photo !

Vous pouvez aussi expédier un court texte explicatif et une photo à la personne-ressource mentionnée ci dessous.

PRIX !

Courez la chance de gagner un chèque-cadeau de 100 \$ d'une épicerie de la région !

Au total, trois chèques-cadeaux seront tirés au hasard parmi les bons coups reçus.

DATE LIMITE DU CONCOURS :
30 OCTOBRE 2015

Pour information :

Marie Ouellet, agente de promotion des saines habitudes de vie, CISSS Montérégie-Est, territoire Pierre-De Saurel 450-746-4545, poste 5175
marie.ouellet.cssspds16@ssss.gouv.qc.ca
Pierre-De Saurel en Santé
www.pierredesaurelensante.com



LA GUIGNOLÉE À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

C'est le **6 décembre** prochain entre 11h et 13 h que se tiendra la 16^e édition de la guignolée.

Lors de la 1^{ère} guignolée de Sainte-Anne-de-Sorel, nous étions 20 bénévoles, et nous avons recueilli une grande quantité de denrées non périssables et d'argent.

Pour la 16^e guignolée, nous serons 60 bénévoles sur la route et selon la tendance, nous espérons rapporter beaucoup de denrées et d'argent pour les familles démunies de la région, et cela grâce à votre générosité.

Soyez généreux, les besoins sont grands!

Jean-François La Barre

Responsable du secteur Sainte-Anne-de-Sorel

LE CROQUE-LIVRES : PRENDS UN LIVRE OU DONNE UN LIVRE

Le croque-livres est une boîte de partage de livres destinés aux jeunes de **0 à 12 ans**. Un premier croque-livres a été déposé cet été au parc des jeux d'eau de la municipalité.

Ces « mini-bibliothèques » sont des points de chute offrant aux enfants un libre accès à des livres partagés qui, nous l'espérons, les aideront à développer le plaisir de la lecture.

Si vous désirez donner des livres pour enfants, vous n'avez qu'à les déposer dans le croque-livres qui sera en place jusqu'à la mi-octobre. S'il s'agit de livres pour adolescents, déposez-les à la Maison des Jeunes au 748 chemin du Chenal-du-Moine.



RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACCÈS-LOISIR

Les négociations de l'entente de la carte accès-loisirs avec la ville de Sorel-Tracy se poursuivent toujours. Les citoyens désirant renouveler leur carte accès-loisir afin de participer aux activités de la ville de Sorel-Tracy et de ses organismes associés peuvent le faire en se rendant aux endroits suivants :

- Bibliothèque «Le Survenant» (145, rue George, Sorel-Tracy)
- Bibliothèque Marie-Didace (3015, place des Loisirs, Sorel-Tracy)
- **La carte émise sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015.**

Pour l'émission de votre carte accès-loisirs, vous devez présenter les deux documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

Pour connaître les heures d'ouverture des deux bibliothèques, consultez la page Bibliothèques de Sorel-Tracy.

Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec le Service des loisirs au 450 780-5600, poste 4400.



Heures d'ouverture de la Maison des jeunes

Jeudi : 18 h - 21 h
 Vendredi : 18 h - 22 h
 Samedi : 13 h - 22 h
 Dimanche : 13 h - 16 h

La Maison des jeunes offre aux adolescents de Sainte-Anne-de-Sorel et des environs un lieu personnalisé pour se rencontrer, communiquer et vivre des expériences avec des adultes significatifs pour eux.

Activités à venir :

- Tournoi de hockey bottine, 10 octobre 2015
- Laser Quest, 23 octobre
- Nuit blanche, 30 octobre

Pour plus d'informations,



Facebook : Maison des jeunes Sainteannedesorel

Téléphone : 450 742-1758

La Maison des jeunes fait la collecte de canettes vides ! Nous vous invitons à venir les déposer au 748 chemin du Chenal du Moine.

TERRAIN DE JEUX ÉTÉ 2015

Cet été, le camp de jour de Sainte-Anne-de-Sorel s'est déroulé sous la thématique « *Bienvenue sur l'île de Santana Beach* ». Dès la première semaine, nous avons souligné ce thème et fêté le début de l'été lors de notre traditionnel barbecue familial. Tout au long de leurs vacances, les jeunes ont appris les coutumes de cette colonie imaginaire en plus de développer leur côté artistique et leur esprit scientifique. Les plus vieux ont aussi eu la chance de se familiariser avec la Maison des jeunes *Le Phare* grâce à un nouveau partenariat. Merci à Kim, la responsable de la Maison des jeunes, pour cette merveilleuse idée. Finalement, nous avons eu la chance d'offrir quelques sorties à nos jeunes. Nous avons visité le Biodôme et l'Insectarium et nous avons pris part à un défi sportif dans un gymnase connu de Montréal. À l'été prochain!





COMITÉ DES LOISIRS

Cette année, les enfants de notre municipalité pourront enfin passer l'Halloween sur notre territoire sans danger et en étant assurés d'une belle collecte de friandises! En effet, grâce à la participation des résidents de l'Île-aux-Fantômes, le Comité des loisirs de Sainte-Anne-de-Sorel organise une soirée inoubliable pour célébrer l'Halloween le samedi 31 octobre prochain.



C'est un rendez-vous sur l'Île-aux-Fantômes à compter de 16 h 30 pour

faire vivre à vos enfants cette agréable soirée!

Pour la sécurité de tous, la circulation des voitures sera interdite sur l'île lors de cette soirée, veuillez-vous stationner sur le chemin du Chenal-du-Moine, aux endroits autorisés.

Merci aux résidents de l'Île-aux-Fantômes pour leur généreuse contribution!

Quand : Samedi 31 octobre dès 16 h 30

Où : Territoire de l'Île-aux-Fantômes

Venez nous montrer vos magnifiques déguisements! On vous y attend!

Vous voulez être bénévoles pour la fête ou vous désirez participer à la distribution de bonbons?

Veuillez écrire à l'adresse suivante : comiteloisirs@sainteannedesorel.ca

INFOLETTRE

Vous voulez être au courant des nouvelles en matière de loisirs et d'événements dans notre municipalité?



Inscrivez-vous à l'infolettre en envoyant un courriel titré INFOLETTRE à l'adresse suivante : comiteloisirs@sainteannedesorel.ca



CLINIQUE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE DE RETOUR À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

Vaccination sans rendez-vous et continue (sans interruption à l'heure du repas)

Quand : Vendredi 20 novembre 2015

Où : Salle du Conseil municipal, 1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel

Heures : 9 h à 15 h

Nous suggérons aux personnes qui se présentent à la **Clinique de vaccination antigrippale** d'apporter la carte d'assurance-maladie et si possible, la carte de l'Hôtel-Dieu de Sorel.

Bienvenue à tous les citoyens de la municipalité!



Le nouveau Centre animalier Pierre-De Saurel est maintenant ouvert à la population. Les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

1681, route Marie-Victorin, local 109
Sorel-Tracy (Québec) J3R 4R4

Tél : 450 746-7272

Courriel : centreatanimalier.pierrede-saurel@gmail.com

Facebook : Centre animalier
Pierre-De Saurel

Heures d'ouverture des bureaux :

Mardi au vendredi : 13 h à 17 h

Samedi : 11 h à 13 h

Ligne téléphonique pour signalement :

Lundi au vendredi : 9 h à 17 h

Samedi : 9 h à 13 h

En dehors des heures d'ouverture du Centre animalier

SVP téléphoner au Contrôle canin de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel : 450 746-9683

PROPRETÉ ET CIVISME – LE GROS BON SENS!

La municipalité demande à tout gardien d'un chien de nettoyer tout lieu public ou privé sali par les déjections animales.



Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

La municipalité invite tous les propriétaires de chien à être vigilants

avec leur animal et de les tenir en laisse sur les chemins ou rues de la municipalité, parcs et terrains de jeux.

C'est dans l'intérêt de tous, aidez-nous à maintenir les terrains propres et sécuritaires afin de favoriser un environnement calme et agréable.



VENTE DE MÉDAILLONS 2016 POUR LES CHIENS

En octobre, Monsieur Jean-Claude Dulude, préposé au service canin, passera aux maisons pour vendre le médaillon 2016 pour les chiens, au coût de 20 \$.



Le médaillon est également disponible au bureau municipal situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine.



CERTIFICATION FAMILLE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

Le 16 septembre dernier, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel se voyait décerner un certificat famille par la MRC de Pierre-De Saurel dans la catégorie événementielle pour la réalisation de la fête municipale annuelle des Sainte-Annois.

Ce prix vise à encourager le développement et le maintien d'un environnement adapté aux familles de la région avec la présence d'installations faciles d'accès et des services particuliers pour les mères, les enfants et les aînés.

La municipalité tient donc à remercier les membres du Comité des loisirs ainsi que nos employés qui ont permis d'assurer le succès de cette fête.

CLUB DE MARCHÉ

Le Club de marche de Sainte-Anne-de-Sorel a débuté ses activités en mai dernier avec des départs du lundi au vendredi à 9 h le matin. Le rendez-vous est au village, au coin des rues Millette et Marianne. Plus d'une vingtaine de personnes ont eu l'occasion de profiter de cet excellent exercice en groupe à différents moments de la semaine. Si vous désirez vous joindre à ces personnes ou formuler des suggestions sur le déroulement de cette activité, vous pouvez communiquer avec Madame Germaine Lavallée au 450 855-1105 qui se fera un plaisir de vous fournir des informations à ce sujet.



LANCEMENT DU PROGRAMME PAIR

Le lancement du programme PAIR est prévu pour le début du mois de novembre. Les inscriptions commenceront au début du mois d'octobre. Le programme PAIR est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour. Le service s'adresse aux personnes qui se trouvent dans une de ces situations: seules, habitant seules dans un secteur isolé,

seules et handicapées, dont les contacts sont éloignés, en perte d'autonomie, souffrant de maladie chronique ou oubliant souvent de prendre leur médication ou de s'alimenter. Pour plus de renseignements sur le service, visitez le site www.programmepair.com.

BOTTIN DES RESSOURCES POUR LES AÎNÉS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Une nouvelle version du bottin des ressources pour les aînés sera disponible à partir du début octobre. Il y a eu une mise à jour des ressources et l'ajout de nouveaux services disponibles dans la région. Il y aura quelques exemplaires au bureau municipal dès qu'il sera disponible.

TRAVAILLEUSE DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS



Les aînés de Sainte-Anne-de-Sorel et du territoire de la MRC Pierre-de Saurel ont accès depuis le mois de juin 2015 aux services d'une « travailleuse de milieu ». Madame Natacha Mathieu a reçu comme mandat de briser l'isolement des aînés et d'améliorer leur qualité de vie. Pour rencontrer cet objectif, elle prévoit rejoindre les aînés dans leur milieu, les informer sur les activités et services disponibles et les

encourager à utiliser les ressources existantes. Ces interventions favoriseront le maintien des aînés dans la communauté et à domicile. Si vous avez des besoins d'écoute, de soutien et d'accompagnement dans vos démarches n'hésitez pas à communiquer avec madame Mathieu au numéro suivant : 450 881-7017.

EXTENSION DU SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE

Le service de livraison de repas à domicile "La Popote Roulante" couvre maintenant toute la municipalité. Le Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu est à la recherche de bénévoles pour être en mesure d'offrir le service à la municipalité. Si vous êtes intéressés à donner un peu de votre temps pour des personnes en difficulté dans votre municipalité ou si vous voulez avoir le service de La Popote Roulante, veuillez appeler au 450 743-4310 pour plus de renseignements.



DÉJEUNER DES AÎNÉS

Pour faire suite aux résultats du sondage pour la mise en place d'activités de loisirs, un groupe de bénévoles intéressés à favoriser un milieu de vie plus animé, a décidé de former une association. Le 17 juin dernier, «l'Association des aînés» était fondée et recevait le 9 juillet les documents de constitution délivrés par le Registraire des entreprises du Québec. Les personnes présentes lors de cette première rencontre ont procédé à l'élection des membres du premier conseil d'administration : Louis Hébert au poste de président, Louise Houle, vice-présidente, Ivan Joly, trésorier, et Roger Soulières, secrétaire.

Afin de s'assurer que cette initiative répond aux besoins des aînés, les membres du conseil d'administration ont décidé d'organiser une rencontre d'informations à ce sujet.

LES PERSONNES AÎNÉES ET RETRAITÉES DE LA MUNICIPALITÉ SONT INVITÉES À PARTICIPER À UN DÉJEUNER À L'HÔTEL DE LA RIVE, DIMANCHE LE 15 NOVEMBRE 2015 À 11 H.

Votre participation est essentielle pour déterminer les orientations de l'Association.

Les personnes qui désirent assister à ce déjeuner doivent confirmer leur présence avant le 30 octobre 2015 avec madame Chantal Laferrière au 450 742-1616.



L'ASSOCIATION DES AIDANTS(ES) NATURELS(LES) DU BAS-RICHELIEU ACCOMPAGNE DES AIDANTS NATURELS AUX MULTIPLES VISAGES...



Catherine a 55 ans, elle est enfant unique, c'est donc elle seule qui doit pourvoir aux besoins de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis le décès de son père l'an dernier. Elle a recours aux services de **répît à domicile** et à la **halte-répît** de l'Association afin de souffler quelques heures par semaine et elle participe régulièrement aux **formations** offertes afin de mieux s'outiller dans son rôle d'aidante naturelle.



Jean-Paul est nouvellement retraité, mais il n'a pas plus de temps pour lui qu'auparavant car sa femme, atteinte de sclérose en plaques, perd de plus en plus son autonomie. Il participe aux **dîners mensuels** de l'Association car il sent le besoin de rencontrer des gens qui vivent une situation similaire à la sienne. Il assiste aussi régulièrement aux **conférences** qui suivent le dîner afin d'en apprendre davantage sur divers thèmes qui touchent la vie d'un aidant naturel.

Simone a du héberger son conjoint il y a 3 mois, après 6 ans de soin à domicile, elle avait atteint ses limites et ne pouvait plus en prendre soin à la maison. Ce fut un long processus de réflexion qu'elle a partagé en **consultation individuelle** avec l'intervenant de l'Association. Elle a pu bénéficier d'un **accompagnement individuel et personnalisé**.

Claude a été désigné, malgré lui, par ses frères et sœurs pour prendre soin de leur père vieillissant et en perte d'autonomie puisqu'il était le seul célibataire sans enfant de la famille. En plus de participer aux **groupes d'échanges** qui lui permettent de ventiler ses émotions, il utilise les **services de répît ponctuel** de l'Association afin de prendre un peu de temps pour lui.

Par souci de rejoindre tous les **Catherine, Jean-Paul, Simone et Claude** de la région, l'**Association des Aidants(es) Naturels(les) du Bas-Richelieu** a récemment amélioré son image et augmenté sa visibilité par la création de son nouveau logo et d'un site Internet.

Elle espère ainsi rejoindre davantage les aidants naturels du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel et ainsi leur offrir un accompagnement qui leur permette de mieux vivre leur rôle auprès de leur proche aîné.

Vous êtes invités à consulter le site au www.aanbr.org afin de mieux connaître l'organisme et à nous contacter au **450 730-0880**, nous sommes là pour vous!

Chantale Guérin, coordonnatrice



HORTICULTURE ÉTÉ 2015

Grâce à une participation citoyenne, quelques projets d'horticulture ont été réalisés au cours de l'été. En effet, plusieurs bénévoles ont adhéré au petit « comité amical d'horticulture » pour planter, arroser et même sarcler les aménagements de fleurs. Un gros merci à celles qui ont prêté main forte lors de la journée de plantation des annuelles, soient mesdames Céline Fleury, Monique Cayer, Mireille Desgagnés Mandeville, Armande Gosselin et Solange Soulières. Nous tenons à souligner également la tâche d'arrosage accomplie tout au long de l'été par mesdames Armande Gosselin et Solange Fong.

Des dizaines de citoyens et touristes ont transmis leurs félicitations et ont signifié leur appréciation suite à l'installation de boîtes à fleurs sur la structure des ponts de l'Île-d'Embaras et de l'Île-aux-Fantômes, de pots de fleurs à l'église et au stationnement du quai de Sainte-Anne.



Merci beaucoup, votre aide fut grandement appréciée !

Diane Leduc, conseillère



NETTOYAGE DE LA BERGE AU QUAI FÉDÉRAL

Les élèves du primaire de l'école Sainte-Anne-les-Îles ont procédé le 22 juin dernier au nettoyage de la berge près du quai fédéral. Nous les remercions sincèrement pour cette belle initiative. Ce parc, très apprécié par les citoyens et les touristes, offre une belle fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent pour voir passer les paquebots ou admirer les couchers de soleil.

Merci de contribuer à le garder propre !





SERVICE OFFERT



www.lespaceduncllic.com

« L'espace d'un clic » est un site web créé par la Table de concertation en matière d'agression sexuelle (Territoire du CSSSRY). Son but est de conscientiser et de sensibiliser les adolescents entre 12 et 17 ans aux risques présents sur internet; notamment la pédophilie et la pornographie. Vous trouverez sur ce site des informations utiles autant pour les intervenants que les parents et les jeunes. Venez nous visiter!

En collaboration avec le CAVAS de St-Hyacinthe



DU CÔTÉ DE L'ÉGLISE

SAUVERGARDE DE NOTRE PATRIMONE RELIGIEUX

Des citoyens bénévoles de la fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel travaillent ardemment à chaque semaine à trier, classer et mettre en vente divers objets et vêtements pour le bazar au sous-sol de l'église.

L'argent recueilli sert à payer le coût du chauffage de l'église et ainsi éviter sa détérioration par le froid et l'humidité.

Si vous désirez offrir divers objets, vêtements, livres, etc. en bon état, n'hésitez pas à nous les apporter à l'église. Nous avons une boîte de dépôt à l'extérieur, en dessous de la galerie de la sacristie. C'est une autre façon de nous aider à rencontrer nos obligations financières et par le fait même, aider des personnes à se procurer des articles à très bas prix.

Le bazar est ouvert à chaque mercredi de 11 h à 16 h et le 1^{er} dimanche du mois de 11 h 30 à 15 h 30.

Merci de votre générosité!



INFORMATIONS À CONSERVER

COMMENT NOUS JOINDRE :

URGENCE : POLICE-FEU-AMBULANCE	9-1-1
INFO-SANTÉ	8-1-1
CENTRE ANTI-POISON :	1-800-463-5060
HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE SOREL	450-746-6000
C.L.S.C.	450-746-4545

URGENCE :

(En dehors des heures normales de bureau)

VOIRIE (soir et fin de semaine)	310-4141 (sans code régional)
ÉLECTRICITÉ – PANNES URGENCE	1-800-790-2424
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	
-PLAINTES	310-4141
-ADMINISTRATION	450-743-7947
INFO-CRIME	1-800-711-1800
S.O.S. BRACONNAGE	1-800-463-2191
INCENDIES ADMINISTRATION	450-780-5600

SAINTE-ANNE-DE-SOREL

ADMINISTRATION / TRAVAUX-PUBLICS	
VOIRIE / PERMIS-URBANISME	450-742-1616
CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL	450-746-7272
CONTRÔLEUR CANIN	450-746-9683
(en dehors des heures d'ouverture du Centre animalier)	
CONTRÔLE DES ORDURES (MRC)	450-743-2703

CHALET DES LOISIRS	450-742-1608
MAISON DES JEUNES	450-742-1758
ÉCOLE SAINTE-ANNE-LES-ÎLES	450-746-4575
ÉGLISE	450-743-7424
PRESBYTÈRE SAINT-PIERRE	450-743-7909
H.L.M. (Mme Lemay, directrice)	450-743-4760
TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL	450-746-7827
MAISON DU MARAIS	450-742-5716
CAMPING DU CHENAL-DU-MOINE	450 742-3113

MICHEL PÉLOQUIN, MAIRE	450-743-3287 450-494-1612 (cell.)
PIERRE PONTBRIAND, DISTRICT 1	450-742-9376
MARIE-FRANCE BERGERON, D.2	450-746-1999
DIANE LEDUC, DISTRICT 3	450-742-1074
LUC LATRAVERSE, DISTRICT 4	450-855-1965
ROGER SOULIÈRES, DISTRICT 5	450-742-7246
PATRICK LAMOTHE, DISTRICT 6	450-855-3128

SITUATION D'URGENCE

Fuite d'eau, problème d'égout

En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou toute autre situation d'urgence, les citoyens sont invités à : Composer le : **310-4141** (sans code régional) afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec.





LES INDICATEURS DE GESTION

Considérant le caractère public des institutions municipales et la nature des services qu'elles rendent, ces indicateurs de gestion constituent une amélioration indéniable de la qualité de l'information communiquée aux citoyens.

Les huit objectifs d'utilisation de ces indicateurs de gestion sont :

- d'améliorer le rendement des organismes municipaux dans la prestation de leurs services;
- de permettre aux élus et aux fonctionnaires de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services

offerts et celle de la santé financière de leur organisation;

- de mieux éclairer les choix des décideurs municipaux;
- de mieux planifier les services municipaux et de mieux déterminer les cibles grâce à une meilleure connaissance de la situation;
- de préserver les ressources;
- de fournir aux contribuables une information objective sur la gestion des services municipaux permettant de mieux répondre à leurs demandes;

- de renforcer l'engagement de l'administration municipale envers la population;
- et de permettre la communication d'information entre municipalités comparables dans le but de dégager les meilleures pratiques de gestion.

Ces indicateurs de bases obligatoires vous sont présentés par activités, comprenant la sécurité publique, le transport routier (voirie municipale et l'enlèvement de la neige), l'hygiène du milieu (la distribution de l'eau potable, l'approvisionnement de l'eau, le traitement des eaux usées et le réseau d'égout), l'aménagement, urbanisme et zonage ainsi que les ressources humaines.

ANNÉES	2014	2013	2012	2011
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Coût de l'activité sécurité incendie	290 683 \$	337 242 \$	309 886 \$	271 863 \$
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation	0,1238	0,1492	0,1421	0,1311
VOIRIE MUNICIPALE				
Coût de l'activité	375 080 \$	410 946 \$	352 113 \$	306 918 \$
Nombre de km de voie	34,90 km	34,90 km	34,90 km	34,90 km
Coût pour un km de voie	10 747 \$	11 775 \$	10 089 \$	8 794 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE				
Coût de l'activité	130 721 \$	110 026 \$	109 702 \$	102 535 \$
Nombre de km de voie	34,90 km	34,90 km	34,90 km	34,90 km
Coût pour un km de voie	3 746 \$	3 153 \$	3 143 \$	2 938 \$
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE				
Nombre de bris par 100km	2	1	0	0
Coût de l'activité	313 642 \$	318 610 \$	296 601 \$	113 373 \$
Nombre de km de conduite	23,45 km	23,45 km	23,45 km	23,45 km
Coût pour un km de conduite	13 375 \$	13 587 \$	12 648 \$	4 835 \$
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT EAU POTABLE				
Coût de l'activité	90 525 \$	104 603 \$	119 814 \$	125 601 \$
Nombre de m3 traité	329 120 m3	304 249 m3	344 453 m3	349 108 m3
Coût pour un m3 d'eau traité	0,28 \$	0,34 \$	0,35 \$	0,36 \$
Coût de distribution pour un m3 d'eau	0,95 \$	1,05 \$	0,86 \$	0,32 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES				
Coût de l'activité	75 105 \$	75 938 \$	75 420 \$	68 128 \$
Nombre de m3 traité	660 944 m3	698 169 m3	618 993 m3	733 328 m3
Coût pour un m3 traité	0,11 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,09 \$



ANNÉES	2014	2013	2012	2011
RÉSEAUX D'ÉGOUT PAR KM DE CONDUITE				
Coût de l'activité	190 004 \$	192 149 \$	180 034 \$	222 522 \$
Nombre de km de conduite	18,85 km	18,85 km	18,85 km	18,85 km
Coût de fonctionnement pour un km	10 080 \$	10 194 \$	9 551 \$	11 805 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUT PAR M³				
Coût de l'activité	190 004 \$	192 149 \$	180 034 \$	222 522 \$
Nombre de m ³ circulant dans le réseau	660 944 m ³	698 169 m ³	618 993 m ³	733 328 m ³
Coût de l'activité par m ³ circulant dans le réseau	0,29 \$	0,28 \$	0,29 \$	0,30 \$
DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS				
Coût de l'activité	176 099 \$	152 599 \$	211 937 \$	214 298 \$
Nombre de locaux desservis	1 272 \$	1 283	1 260	1 256
Coût par local	138,94 \$	119,43 \$	168,20 \$	170,62 \$
COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES				
Nombre de tonnes métriques de matières recueillies	238 t.m.	255 t.m.	261 t.m.	262 t.m.
Nombre total d'habitants	2 715 hab	2 801 hab	2 801 hab	2 854 hab
Rendement moyen annuel	0,088 %	0,091 %	0,093 %	0,09 %
COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES				
Nombre de tonnes métriques de matières recueillies	238 t.m.	255 t.m.	261 t.m.	262 t.m.
Nombre de tonnes métriques de déchets recueillis	1 144 t.m.	1 233 t.m.	1 228 t.m.	1 218 t.m.
Taux annuel de diversion	20,80 %	20,68 %	21,25 %	21,51 %
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE				
Valeur des nouvelles unités et des rénovations	3 511 782 \$	3 788 237 \$	1 801 500 \$	2 460 895 \$
Valeur totale des unités résidentielles	215 152 544 \$	208 208 272 \$	145 064 870 \$	142 603 975 \$
Pourcentage des valeurs des nouvelles unités et des rénovations résidentielles imposables	1,63 %	1,82 %	1,24 %	1,73 %
RESSOURCES HUMAINES				
Coût de la formation	4 787 \$	10 316 \$	4 274 \$	2 597 \$
Rémunération totale	483 059 \$	482 164 \$	407 311 \$	372 422 \$
Pourcentage formation vs rémunération	0,99 %	2,14 %	1,05 %	0,70 %
Nombre d'heures de formation	124	179	130	152
Effectifs personnes-année	18	17	9	9
Nombre d'heures formation employé	6,89	10,53	14,44	16,89
Nombre de départs potentiel à la retraite au cours des 5 prochaines années	2	2	2	2
Nombre d'employés réguliers	8	8	7	7
Pourcentage de départ à la retraite des employés réguliers au cours des 5 prochaines années	25 %	25 %	28,57 %	28,57 %

CETTE ANNÉE, NOUS VOUS DEMANDONS DE PRENDRE LA LECTURE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU



Veillez nous faire parvenir le coupon ci-joint
avant le 1^{er} novembre 2015.

**Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à comptabiliser
l'eau et ce, le plus équitablement possible.**

ADRESSE : _____

NOM : _____
(en caractères d'imprimerie)

No de téléphone : _____

Ma lecture de compteur est : _____ mc

Signé : _____ Le _____ 2015

**Vous pouvez poster votre coupon au 1685, chemin du Chenal-du-Moine
Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3 ou le déposer dans notre boîte aux lettres
située près de la porte d'entrée du bureau municipal ou l'expédier par internet à
info@sainteannedesorel.ca.**



450.855.3637

La Résidence de l'Anse

PERSONNES AGÉES

••• AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES •••

18 de L'Anse, Ste-Anne-de-Sorel

TARIFS ET FORMATS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL

1/8 de page
50 \$ par parution + tx

1/4 de page
85 \$ par parution + tx

1/2 de page
165 \$ par parution + tx

